

Chambre de Métiers d'Alsace, Bas-Rhin : 30 Avenue de l'Europe – CS 10011 SCHILTIGHEIM - 67013 STRASBOURG Cedex Tél. : 03.88.19.55.83 Chambre de Métiers d'Alsace, Colmar : 13 Avenue de la République. CS 20044 -68025 COLMAR Cedex. Tél. : 03.89.20.84.60 Chambre de Métiers d'Alsace, Mulhouse : 12, Boulevard de l'Europe - CS 43007 - 68061 MULHOUSE Cedex 3 Tél. : 03.89.46.89.16

- ENTREPRISE INDIVIDUELLEADJONCTION OU SUPPRESSION D'ACTIVITE



ASSISTANCE AUX FORMALITES

I. Votre interlocuteur unique:

Un expert en formalités vous apporte un conseil personnalisé, l'analyse approfondie et le suivi de votre dossier (la liste des pièces à fournir suivant le secteur d'activité et le statut juridique, la qualification requise par métier, l'évaluation de la cohérence des éléments fournis)

II. Contactez votre expert:

- 1. Par courrier, en complétant le formulaire joint pour favoriser une échange simple et rapide avec votre conseiller
- 2. En vous rendant à la Chambre de Métiers d'Alsace de votre secteur, sans rendezvous, afin de rencontrer votre conseiller, du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et de 13h30 à 17h15 (sauf mardi et jeudi après-midi)
- 3. En prenant rendez-vous avec votre conseiller par téléphone via le Service Info Conseil Clients, aux numéros indiqués plus haut, du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 17h15

III. Coût:

35 € par chèque à l'ordre de la CMA

PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE

Retrouvez les documents à télécharger sur notre site internet : www.cm-alsace.fr Rubriques Créer et Reprendre Centre de Formalités des Entreprises

Formulaires:

- 1 formulaire P2 (document à télécharger)
- 1 formulaire JQPA si activité réglementée Loi Raffarin (document à télécharger)
- 1 formulaire NDI si déclaration relative au nom de domaine du site internet (document à télécharger)

Documents complémentaires à joindre en annexe des formulaires :

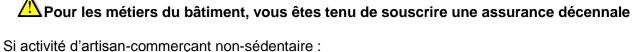
I. ADJONCTION D'ACTIVITE

Si l'activité est réglementée, selon le cas :

- autorisation ou agrément délivré par l'organisme de tutelle
- > copie de l'arrêt préfectoral, licence.....

Si l'activité est réglementée par la Loi Raffarin :

- copie du ou des diplômes ou certificats de travail dans l'activité pour laquelle est demandée l'inscription sur 3 ans ou fiches de paie sur 3 années
- ou contrat de travail à durée indéterminée du salarié qualifié + ses diplômes ou certificats de travail dans l'activité exercée (3 ans) ou fiches de paie sur 3 années



- > déclaration préalable d'une activité non-sédentaire (document à télécharger)
- liste des pièces à fournir (document à télécharger)

II. SUPPRESSION D'ACTIVITE

Pas de pièce à fournir

Les frais ci-dessous s'appliquent dans les deux cas

1) Frais à régler par chèque à l'ordre de la CMA :

MICRO- ENTREPRISE	ENTREPRISE INDIVIDUELLE HORS MICRO ACTIVITES ARTISANALES	ENTREPRISE INDIVIDUELLE HORS MICRO ACTIVITES ARTISANALES ET COMMERCIALES
GRATUIT	45,00 €	30,00 €

2) Frais à régler par chèque à l'ordre du Tribunal Judiciaire :

MICRO-ENTREPRISE	ENTREPRISE INDIVIDUELLE HORS MICRO
GRATUIT	95,95 €



SERVICE D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE

Je soussigné(e) :
souhaite bénéficier du service d'assistance administrative dans le cadre du traitement de mon dossier d formalités par le Centre de Formalités des Entreprises (CFE) :
Par dépôt ou envoi postal :
 Dossier constitué par mes soins Prise de contact par un agent du CFE pour un accompagnement et un suivi personnalis de mon dossier ou
Sur rendez-vous :
Dossier complété sur place, accompagnement personnalisé et suivi de la formalité
Immatriculation : 70,00 € □
Modification : 35,00 € 🗹
Mes coordonnées :
NOM :
Prénom :
Adresse:
Qualité :
Téléphone :
Email :
Date et signature :